

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 001-210100616-20251216-2025_34_02-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 Décembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 08 Décembre 2025 s'est réuni en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Sandrine LACHIZE-PICCINO, Maire.

Date de la convocation :	
Le 08/12/2025	
Date de l'affichage :	
Le 08/12/2025	
Nombre de Conseillers :	
- En exercice : 15	
- Présents : 10	
- Volants : 10	
- Abstention : 00	
- Votes exprimés : 14	
- Pour : 14	
- Contre : 00	
- Abstention 00	

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
S. LACHIZE-PICCINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		A. GUILLEMIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N. AUBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		C. PINTI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L. PUJOS
S. GAYRAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		P-Y. GENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. CHATEL	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S. LACHIZE-PICCINO	L. PUJOS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
R. NOVEL	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	I. BOUVET	S. THIBLET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. DELAHAYE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Excusé	N. DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
I. BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		N. AUBRUN			
G. PREVOST	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>					
I. SANTOS-CANTERO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					

Secrétaire de séance : I. BOUVET

Objet : Participation obligatoire des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire.

- ★ Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 codifiées au sein du code général de la fonction publique territoriale
- ★ Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022
- ★ Vu la délibération N° 2024-24 qui précise que le montant de la participation pour la protection sociale complémentaire visant à participer au financement des garanties de la complémentaire frais de santé.
- ★ Considérant que l'employeur public a l'obligation de verser une participation aux agents qui apportent la preuve qu'ils ont souscrit à un contrat ayant une « labellisation »
- ★ Considérant que la commune de Brens a choisi la modalité dite de la labellisation pour le versement de sa participation pour le maintien de salaire.
- ★ Considération que les employeurs publics sont tenus à participer au financement des garanties de la complémentaire frais de santé de leurs salariés à compter du 01/01/2026.
- ★ Considérant que le montant minimal de participation a été fixé à 15€ par salarié par le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales.

Madame le Maire propose :

- ➔ De retenir la modalité dite de la labellisation pour le versement de la part employeur à la protection sociale complémentaire visant à participer au financement des garanties de la complémentaire frais de santé.
- ➔ De verser la somme mensuelle de 20 € à chaque salarié qui justifiera de l'adhésion à un contrat labellisé.
- ➔ D'inscrire les sommes correspondantes dans le budget.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition de Madame le Maire.

Ainsi fait et délibéré.



Brens le 17/12/2025
Madame Le Maire,